



**VILLE DE MONTIGNY-LES-METZ  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 6 AVRIL 2023 A 19H00  
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**

**Affaires générales**

Point n° 1 : délibération n° 025-2023 : Institutions et vie politique : désignation du secrétaire de séance

**Adopté**

Point n° 2 : délibération n° 026-2023 : institutions et vie politique : approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 2 mars 2023

**Adopté**

Point n° 3 : délibération n° 027-2023 : formation professionnelle : adhésion de la ville à l'Association Mosellane d'Enseignement Scientifique, Technique et d'Economie (AMESTE)

**Adopté**

**Finances et budget**

Point n° 4 : délibération n° 028-2023 : finances locales : examen du Budget Primitif 2023 de la ville de Montigny-lès-Metz

**Adopté par 31 voix pour, 2 votes contre  
(Jean-François SOMNY et Nadine SIMON) et  
2 abstentions (Irma VOLLMER et Bernard CAMPANI)**

Point n° 5 : délibération n° 029-2023 : finances locales : fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

**Adopté par 31 voix pour, 2 votes contre  
(Jean-François SOMNY et Nadine SIMON) et  
2 abstentions (Irma VOLLMER et Bernard CAMPANI)**

**Urbanisme, cadre de vie et moyens techniques**

Point n° 6 : délibération n° 030-2023 : domaine et patrimoine : convention d'occupation temporaire à passer avec la Dlr-Est

**Adopté**

Point n° 7 : délibération n° 031-2023 : finances locales : mécénat financier pour le projet de plantation d'un arbre remarquable dans le parc du château de Courcelles

**Adopté**

## Solidarité, affaires sociales, troisième âge, handicap et santé

Point n° 8 : délibération n° 032-2023 : finances locales : octroi de subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations familiales, sociales et médicales pour l'année 2023 : conventions d'objectifs

<u>Associations</u>	<u>montant 2023</u>	<u>rappel montant 2022</u>
Association de gestion des Multi-Accueil de Montigny-lès-Metz <b>Adopté par 29 voix pour et 6 non participations au vote (Mesdames PHILIPPON et VOLLMER, Messieurs LAURENT, SOKOLOWSKI, WAX et ZAHROUNI)</b>	300 000 €	250 000 €
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Montigny-lès-Metz <b>Adopté par 29 voix pour et 6 non participations au vote (Jean-Luc BOHL, Arielle SCHWARTZBERG, Christiane GREINER, Françoise DALLY, Irma VOLLMER et Alexandre LAURENT)</b>	220 000 €	220 000 €
Association de gestion des Centres Socio-familiaux de Montigny-lès-Metz <b>Adopté par 32 voix pour et 3 non participations au vote (Madame SCHWARTZBERG, Messieurs VETSCH et TABONE)</b>	93 600 €	97 600 €
Association départementale pour la protection civile de la Moselle – Antenne des secouristes de Montigny et du district de Metz <b>Adopté par 34 voix pour et 1 non participation au vote (Christian WAX)</b>	2 200 €	2 200 €
CASI LORRAINE - Comité d'Activités Sociales et Culturelles Interentreprises	75 000 €	75 000 €
Amicale du personnel communal de Montigny-lès-Metz	37 000 €	20 000 €
Club Sanzal	10 000 €	10 000 €
Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie	10 000 €	10 000 €
Association (re) prenons le guidon	3 000 €	3 000 €
Banque alimentaire de Moselle	4 000 €	4 000 €
Association des donneurs de sang de l'agglomération messine	400 €	400 €
Vivre avec la douleur chronique	350 €	350 €

**Adopté à l'unanimité**

Point n° 9 : délibération n° 033-2023 : finances locales : octroi de subventions aux associations des seniors et des personnes handicapées pour l'année 2023

**Adopté**

### **Affaires scolaires et petite enfance**

Point n° 10 : délibération n° 034-2023 : finances locales : octroi de subvention au Comité Départemental de la Moselle « Prévention Routière »

**Adopté**

### **Affaires économiques**

Point n° 11 : délibération n° 035-2023 : finances locales : octroi de la subvention à l'association « Montigny Entreprendre » pour l'année 2023

**Adopté par 34 voix pour et 1 non participation  
au vote (Patrice PHILIPPE)**

### **Culture et événements**

Point n° 12 : délibération n° 036-2023 : finances locales : octroi de subventions aux associations culturelles pour l'année 2023 : conventions d'objectifs

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montants 2023</b>	<b>Rappel montants 2022</b>
Centre culturel Marc Sangnier <b>Adopté par 28 voix pour, 3 non participations au vote (Messieurs BOHL, SOLKOLOWSKI et TABONE) et 4 abstentions (Irma VOLLMER, Bernard CAMPANI, Jean-François SOMNY et Nadine SIMON)</b>	246 000€	246 000 €
Amicale de l'harmonie de Montigny-lès-Metz <b>Adopté par 29 voix pour, 2 non participations au vote (Monsieur SOKOLOWSKI et Madame POTIN) et 4 abstentions (Irma VOLLMER, Bernard CAMPANI, Jean-François SOMNY et Nadine SIMON)</b>	61 500 €	61 500 €
Maîtrise de la cathédrale de Metz <b>Adopté par 29 voix pour et 2 non participations au vote (Messieurs BOHL et SOKOLOWSKI) et 4 abstentions (Irma VOLLMER, Bernard CAMPANI, Jean-François SOMNY et Nadine SIMON)</b>	1 200 €	1 700 €
Loisirs et culture – Cirk'Eole	269 000 €	263 500 €
Union philharmonique de Metz-Sablou – EMARI	73 000 €	68 000 €
Amicale des anciens et amis de la traction vapeur	400 €	400 €
Art'Mu	500 €	1 600 €

Association des donneurs de voix/Bibliothèque sonore de Metz	175 €	350 €
Association Patience !	750 €	750 €
Méli Mélodie	200 €	200 €
Montigny Autrefois	1 500 €	1 800 €
Questions pour un champion	400 €	400 €
La Villanelle	200 €	200 €
Jean Berain	350 €	/
Comité des fêtes	21 500 €	/

**Adopté par 31 voix pour et 4 abstentions**  
**(Irma VOLLMER, Bernard CAMPANI, Jean-François SOMNY**  
**et Nadine SIMON)**

Point n° 13 : délibération n° 037-2023 : finances locales : octroi de subventions aux associations patriotiques pour l'année 2023

**Adopté**

Point n° 14 : délibération n° 038-2023 : finances locales : fixation du prix de vente de bière : « Montigny Mouss' »

#### **Sports et animation urbaine**

Point n° 15 : délibération n° 039-2023 : finances locales : octroi de subventions aux associations sportives pour l'année 2023 : conventions d'objectifs

**Adopté**

#### **Affaires règlementaires**

Point n° 16 : délibération n° 040-2023 : fonction publique territoriale : délibération portant revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

**Adopté**

Point n° 17 : délibération n° 041-2023 : fonction publique territoriale : adhésion au dispositif RELAI (Remobilisation vers l'Emploi via les Associations Intermédiaires)

**Adopté**